

Avis d'attribution

Marchés publics et privés

Commune du **Poiré-sur-Vie**

Marché accord-cadre de qualification et d'insertion professionnelle

AVIS D'ATTRIBUTION

Pouvoir adjudicateur : mairie du Poiré-sur-Vie.
Objet du marché : marché accord-cadre de qualification et d'insertion professionnelle.
Avis de consultation : 18 mai 2026 dans Ouest-France et sur : <http://www.marches-securises.fr>
Type de procédure : procédure adaptée.
Catégorie : services.
Attribution à : Tremplin, 85170 Le Poiré-sur-Vie (25,50 euros de l'heure).
Date d'attribution du marché : le 23 juin 2026.
Date d'envoi du présent avis : le 23 juin 2026.

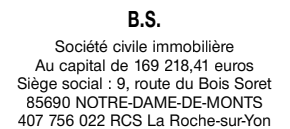
Vie des sociétés



B.S.
Société civile immobilière
Au capital de 169 218,41 euros
Siège social : 9, route du Bois Soret
85690 NOTRE-DAME-DE-MONTS
407 756 022 RCS La Roche-sur-Yon



ST HILAIRE 2010
Société civile immobilière
Siège social : 5, rue Paul-Émile-Victor
85000 LA ROCHE-SUR-YON
523 890 242 RCS La Roche-sur-Yon



AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT
Aux termes d'une décision unanime en date du 14 février 2025, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de cogérants pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Josiane Rousseau-Dumarcet, décédée le 13 février 2025, Mme Dominique Rousseau-Dumarcet, demeurant 12, rue du Bois Giraud, 85690 Notre-Dame-de-Monts, M. Eric Rousseau-Dumarcet, demeurant 21, boulevard du Maréchal-Leclerc, 85160 Saint-Jean-de-Monts et Mme Béatrice Rousseau-Dumarcet, demeurant 21, avenue de la Pège, 85270 Saint-Hilaire-de-Riez.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.



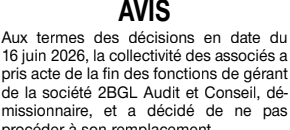
AVIS
L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2026 a :
- autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 900 euros à 450 euros par rachat et annulation de 45 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : le capital social est fixé à neuf cents (900) euros. Il est divisé en 90 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention : le capital est fixé à quatre cent cinquante (450) euros. Il est divisé en 45 parts sociales de 10 euros chacune.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 45 parts.
- nommé M. Pascal Bernard, demeurant 32, rue Guynemer, 85000 La Roche-sur-Yon, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Laurent Blanchet, démissionnaire.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.



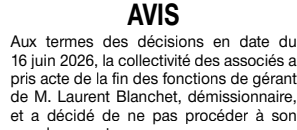
ADECIA IMMO NIORT
Société civile
Au capital de 20 000 euros
Siège social :
5, rue Paul-Émile-Victor
85000 LA ROCHE-SUR-YON
830 202 644 RCS La Roche-sur-Yon



SCI ADECIA IMMO ROYAN
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, rue Paul-Émile-Victor
85000 LA ROCHE-SUR-YON
922 149 455 RCS La Roche-sur-Yon



AVIS
Aux termes des décisions en date du 16 juin 2026, la collectivité des associés a pris acte de la fin des fonctions de gérant de la société 2BGL Audit et Conseil, démissionnaire, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.



AVIS
Aux termes des décisions en date du 16 juin 2026, la collectivité des associés a pris acte de la fin des fonctions de gérant de M. Laurent Blanchet, démissionnaire, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.
La Gérance.

Attention aux assurances lors d'une épreuve sportive

Vie pratique

Participer à un marathon ou à une course de motos n'est pas sans risque. Mieux vaut vérifier si l'on est bien assuré, aussi bien pour les participants que pour les organisateurs, tenus de les informer sur la portée exacte de leurs assurances, selon la Cour de cassation.

Elle estime « que l'organisateur d'une manifestation sportive est tenu d'informer les participants sur l'existence, l'étendue et l'efficacité des assurances qu'il a souscrites » afin qu'ils puissent, si besoin, souscrire leurs propres garanties.

Cette décision fait suite à l'action d'une coureuse du raid La diagonale des fous contre l'association organi-

satrice, son assurance et la Sécurité sociale. Le 12 octobre 2012, elle « a chuté dans une descente en escalier et s'est gravement blessée ».

Elle reprochait à l'association un manquement à son obligation de sécurité et d'information « sur l'absence ou les limites de l'assurance couvrant les dommages corporels ».

En 2024, la cour d'appel l'avait déboutée, estimant que l'obligation d'information sur les limites de l'assurance ne pesait que sur les clubs sportifs.

La Cour de cassation n'est pas de cet avis: elle juge que toutes les manifestations sportives sont concernées et renvoie l'affaire devant une autre cour d'appel.

(Cass., 28 janv. 2026, 1re civ., n° 24-20.866)

Autres légales

AVIS

Commune de SAINT-JEAN-DE-MONTS

Prolongation de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme

AVIS

Par arrêté n° 2026_049A du 4 février 2026, la commune de Saint-Jean-de-Monts a prescrit la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme.

Par le présent avis, le public est informé que la mise à disposition du dossier est prolongée pour une durée d'un mois supplémentaire, à compter du 30 juin, jusqu'au 31 juillet 2026 inclus.

Le dossier est consultable en mairie de Saint-Jean-de-Monts, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune.

À l'issue de la mise à disposition, M. le Maire présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Projet de modification de droit commun n° 2 du PLUi du Pays de Pouzauges

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°CC2026-164 du 26 mai 2026, Mme la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant la procédure de modification de droit commun n° 2 du PLUi du Pays de Pouzauges.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité, BP 10267, 18, La Fournière, 85702 Pouzauges cedex.

Les informations pourront être demandées auprès de Mme Bret-Capitaine, responsable du Service Urbanisme et Habitat.

Après examen au cas par cas du projet de modification de droit commun n° 2, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 016885 / KK AC PLU du 10 juin 2026.

Par décision n° E2600041-85-1 du 11 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire enquêteur Hervé Joessel, ingénieur informatique, demeurant à Noirmoutier-en-L'Île (85330).

L'enquête publique se déroulera du 15 juillet 2026 à 9 h 30 au 30 juillet 2026 à 17 h 00 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- sur support papier, aux lieux et heures d'ouverture suivants :
- au siège de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité, La Fournière, 85700 Pouzauges : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00 ;
- en mairie de Pouzauges, place de l'Hôtel-de-Ville, 85700 Pouzauges : les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, le mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00 ;
- en mairie du Boupère, 6, rue Henri-Biraud, 85510 Le Boupère :
- le lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30-12 h 30 /14 h 00-17 h 30, le mardi et le jeudi de 14 h 00 à 17 h 30 ;
- à partir d'un poste informatique, aux mêmes lieux et heures.

Par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site <https://www.paysdepouzauges.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions.

- en les consignait sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture suivants :
- au siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité, 18 La Fournière, 85700 Pouzauges : lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h 00 ;
- mairie de Pouzauges, place de l'Hôtel-de-Ville, 85700 Pouzauges : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00, mardi 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 30, et samedi 9 h 30 à 12 h 00 ;
- mairie du Boupère, 6, rue Henri-Biraud, 85510 Le Boupère : lundi, mercredi et vendredi 8 h 30-12 h 30 /14 h 00-17 h 30, mardi et jeudi 14 h 00 -17h30 ;

- en les transmettant par voie écrite ou orale au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous ;
- en les adressant, avant la fin de l'enquête, au commissaire enquêteur par voie postale, avec mention « ne pas ouvrir » à l'adresse suivante :

M. le Commissaire enquêteur – « Enquête publique relative à la procédure de modification de droit commun n°2 du PLUi » - Maison de l'Intercommunalité, 18 La Fournière, 85700 Pouzauges ;

- en les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@paysdepouzauges.fr

en précisant en objet du mail : « Enquête publique modification de droit commun n° 2 du PLUi » - À l'attention de M. le Commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture précisées ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes :

- le 15 juillet 2026 de 9 h 30 à 12 h 30 : au siège de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité, La Fournière, 85700 Pouzauges ;
- le 15 juillet 2026 de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Pouzauges, place de l'Hôtel-de-Ville, 85700 Pouzauges ;
- le 30 juillet 2026 de 9 h 30 à 12 h 30, en mairie du Boupère, 6, rue Henri-Biraud, 85510 Le Boupère ;
- le 30 juillet 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 au siège de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité, La Fournière, 85700 Pouzauges.

À l'issue de l'enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Mme la Présidente de la CCPP ou sa représentante ses rapports et conclusions motivées. À réception, les rapports et les conclusions seront tenus à disposition du public au siège de la CCPP, aux mairies de Pouzauges et Le Boupère, aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'ensemble sera également consultable sur le site internet de la CCPP : <https://www.paysdepouzauges.fr/>

Le projet de modification de droit commun n° 2 du PLUi du Pays de Pouzauges sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées consultées et des résultats de l'enquête publique. Ils seront soumis au Préfet.

À l'issue, le projet sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Bérangère SOULARD, Présidente.

Les notaires, rédacteurs de l'acte authentique

Les actes authentiques présentent des avantages considérables, parce qu'ils sont revêtus du sceau de l'Etat :

- leur signature par le notaire fait foi de leur contenu et de leur date : force probante.
- Ils sont, pour les obligations qu'ils contiennent, exécutoires sans qu'une décision de justice préalable soit nécessaire : force exécutoire. L'acte notarié produit les effets d'un jugement définitif.
- Ils assurent aux parties une grande sécurité par la responsabilité personnelle du notaire et la solidarité de tous les notaires de France.
- Ils sont conservés indéfiniment, les minutes ayant le caractère d'archives publiques.

La Une du journal, un cadeau original



50€



Flashez le QR Code

ouestfrance



Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Grefflé, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottereau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'Investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 416 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi média.
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.



Tirage du vendredi 26 juin 2026 : 453 622

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.



Chaque vendredi avec ouestfrance

Le supplément Diverito Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.